BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 50 du 10 octobre 2014

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte 27

CIRCULAIRE N° 216/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM
relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 - session 2015.

Du *29 septembre 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *école de formation du personnel navigant.*

CIRCULAIRE N° 216/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 - session 2015.

Du 29 septembre 2014

NOR D E F L 1 4 5 1 7 1 8 C

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, IV. - Le personnel militaire.
Décret du 20 août 2012 (n.i. BO ; JO n° 193 du 21 août 2012, texte n° 50).
Arrêté du 28 novembre 2007 (JO n° 285 du 8 décembre 2007, texte n° 35 ; signalé au BOC 4/2008 ; BOEM 110.3.4.2, 114.3.3.1) modifié.
Instruction n° 3629/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM du 30 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 60 ; BOEM 777.3.3, 778.1.3.4).
Instruction n° 23511/DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 11 octobre 2013 (BOC N° 46 du 31 octobre 2013, texte 14 ; BOEM 777.3.3).
Instruction n° 932/DEF/EMA/SC.SOUT/CPCS/CDT - n° 34/DEF/DRH-AA/DIR_ADJT du 3 février 2014 (BOC n° 10 du 21 février 2014, texte 17 ; BOEM 768.1.1, 777.1.1).
Circulaire n° 23457/DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 14 décembre 2009 (BOC N° 11 du 19 mars 2010, texte 22 ; BOEM 777.3.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 164/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM du 10 septembre 2013 (BOC N° 42 du 4 octobre 2013, texte 16).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 27.

---

1. GÉNÉRALITÉS.

Des épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 (ECGS 1) seront organisées en 2015. Elles seront constituées de trois unités de valeurs écrites et ne feront l'objet que d'une seule session annuelle. La réussite à l'ECGS 1 permet au personnel d'obtenir par équivalence la partie professionnelle de la sélection numéro 2 (S2).

La présente circulaire définit les dispositions relatives aux candidatures, à l'organisation et au déroulement des épreuves.

2. PRÉSENTATION AUX ÉPREUVES.

2.1. **Conditions.**

Conformément au point 4.2. de l'instruction de quatrième référence relative à la progression professionnelle des sous-officiers « moniteur simulateur de vol » de l'armée de l'air, le moniteur opérationnel peut présenter l'ECGS 1 sous réserve de détenir le brevet élémentaire depuis trois ans au moins au 31 décembre de l'année

précédant le passage de cet examen (pour la session 2015, au 31 décembre 2011).

2.2. **Inscription.**

Les candidats se présenteront au service administration du personnel (SAP) des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD).

L'inscription est un acte volontaire du militaire.

L'inscription à l'ECGS 1 ne vaut pas inscription à la S2.

Elle ne vaut pas non plus autorisation à concourir.

La limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 17 octobre 2014.

2.3. **Autorisation à concourir.**

Les écoles de formation du personnel navigant (EFPN) établiront pour le vendredi 7 novembre 2014 la liste des candidats autorisés à concourir signée du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) ou de son délégataire.

Cette liste sera consultable sur le site intradef de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA).

3. CALENDRIER DES ÉPREUVES ET TRAVAUX.

Le calendrier des épreuves et des travaux à réaliser est détaillé en annexe II.

4. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves de l'ECGS 1 se dérouleront le mercredi 25 mars 2015 sur la base aérienne 705 de Tours. Le bureau formation (BF) sera chargé de l'organisation matérielle de la salle de concours et de l'accueil des candidats.

Les membres de la commission de surveillance seront désignés conformément à l'instruction de sixième référence relative aux épreuves écrites des examens, sélections et concours organisés par l'armée de l'air.

Le président et les membres de la commission de surveillance prendront connaissance des consignes particulières diffusées par les EFPN.

5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Une note d'organisation fixant les modalités pratiques du déroulement des épreuves de l'ECGS 1 sera diffusée par les EFPN dans le courant du mois de janvier 2015.

Conformément au point 6.2. et à l'annexe I. de l'instruction de quatrième référence, ces épreuves comprennent trois unités de valeur (UV) de vingt deux questions à courtes réponses (QCR) portant sur les domaines suivants :

- UV 1 (1 h) :

    - l'avion d'arme ou les missions : cinq QCR élaborées par le commandement d'emploi ;

    - la sécurité des vols : trois QCR élaborées par le commandement d'emploi ;

- UV 2 (1 h) :

- la navigation (3 QCR), la météorologie (1 QCR), la circulation aérienne (3 QCR) et l'approche par mauvaise visibilité (3 QCR) : soit dix QCR élaborées par l'école de pilotage de l'armée de l'air (EPAA) ;

- UV 3 (30 minutes) :

- l'anglais aéronautique : quatre QCR élaborées par l'EPAA.

À l'exception de l'UV 1, connaissance du simulateur et de l'avion d'arme, l'UV 2 et l'UV 3 sont communes à tous les candidats de chaque commandement gestionnaire.

Les consignes permanentes d'instructions des moniteurs simulateurs de vol (CPIMS) détaillent les programmes précis pour chaque UV.

Pour réussir cet examen, une note au minimum de 10/20 est obligatoire à chaque UV. L'échec à une matière impose de représenter l'examen complet.

Nota. Le fond documentaire nécessaire à la préparation de l'ECGS 1 est contenu dans le CD-ROM (édition 1 - septembre 2011) transmis à chaque unité par les EFPN. Il est rappelé que certains fascicules peuvent mentionner des références de documentation à connaître.

6. IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Pour la métropole, les frais de déplacement pour le personnel seront imputés comme suit :

- code engagement : FD3AD03121 - DRH.AA/FORM - sélections et concours.

7. DOCUMENT ABROGÉ.

La circulaire n° 164/DEF/DRHAA/EFPN/MOSIM du 10 septembre 2013 relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 - session 2014 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « affaires générales »,

Alain ROUCEAU.

ANNEXE I.

MODALITÉS D'INSCRIPTION.

1. RECUEIL DES CANDIDATURES.

Les BF, les antennes SAP des GSBdD, sont responsables du recueil des candidatures ainsi que de la vérification de l'ensemble des conditions devant être remplies par chaque militaire au vu de ses pièces administratives et de l'outil de gestion du personnel système d'informations des ressources humaines (SIRH).

1.1. **Dépôt de candidature.**

Le dépôt de candidature ne vaut pas autorisation à concourir.

1.1.1. ***Procédure de dépôt de candidature.***

Les candidats se présentent au SAP du GSBdD pour exprimer leur candidature qui est enregistrée dans le SIRH ORCHESTRA conformément au mode opératoire (MOP) disponible sur le site ORCHESTRA.

L'état SIRH ORCHESTRA est cosigné par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature après vérification de l'ensemble des conditions à remplir. Une copie de cet état est remise au candidat à titre de dépôt de candidature et une autre est archivée dans ses pièces.

Procédure de dépôt de candidature pour les sites non équipés du SIRH ORCHESTRA.

Les sites non équipés du SIRH ORCHESTRA renseignent la fiche de candidature dont le modèle est donné en annexe III.

La fiche de candidature est cosignée par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature après vérification des conditions à remplir. Une copie de ce récépissé est :

- remise au candidat à titre de dépôt de candidature ;

- archivée dans ses pièces ;

- adressée à Monsieur le commandant des écoles de formation du personnel navigant (DRHAA/EFPN) - Tours par messagerie officielle de l'intradef (MOFI) à l'adresse suivante : efpn20960-drhaatours@air.defense.gouv.fr au plus tard le vendredi 17 octobre 2014.

ANNEXE II.

CALENDRIER DES TRAVAUX.

NATURE DES OPÉRATIONS.	ENTITÉS RESPONSABLES.	DATE.	DESTINATAIRES.
Recensement des candidatures.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Clôture le vendredi 17 octobre 2014.	Formations administratives. Commandements gestionnaires.
Liste des candidats autorisés à concourir.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Vendredi 7 novembre 2014.	Publication de la liste. http://www.drhaa.air.defense.gouv.fr.
Message de demande d'élaboration des sujets (UV 1, 2 et 3).	DRH-AA/EFPN - Tours.	Semaine 46/2014.	Commandements gestionnaires (UV 1). EPAA 00.315 - Cognac (UV 2 et UV 3).
Diffusion de la note d'organisation des épreuves.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Semaine 3/2015.	Candidats. Centre d'examen.
Commission de sélection des sujets. Maquettage, validation du projet et duplication.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Semaine 6/2015.	
Mise en place des sujets.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Mardi 25 mars 2015.	Président de la commission de surveillance. Centre d'examen de Tours.
Épreuves ECGS 1.	DRH-AA/EFPN - Tours. Centre d'examen Tours.	Mercredi 25 mars 2015.	Centre d'examen de Tours.
Tri et mise sous anonymat des copies.	DRH-AA/EFPN - Tours.	À l'issue des épreuves.	
Correction des épreuves (UV 1 - UV 2 - UV 3). Traitement des résultats et commission d'admission.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Semaine 16/2015.	Commission de corrections. Président de la commission.
Publication des résultats des candidats reçus.	DRH-AA/EFPN - Tours.	Au plus tard semaine 17/2015.	DRH-AA/ESOM/BSC - Rochefort. Formation administrative des candidats.

ANNEXE III.

FICHE DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES ÉCRITES DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES EN SIMULATION N° 1.

FICHE DE CANDIDATURE AUX

ÉPREUVES ÉCRITES DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES

EN SIMULATION N° 1.

NOM :

PRÉNOM :

NIA :

INDICE DE SPÉCIALISATION :

AVION DE COMPOSITION :

FORMATION ADMINISTRATIVE D'AFFECTATION :

UNITÉ D'AFFECTATION :

Date et signature du
responsable ayant recueilli
la signature

À……., le……..
Signature du candidat

Destinataires :

- DRH-AA/EFPN - Tours
- Dossier administratif de l'intéressé (e).